

L'intersyndicale du Centre des Monuments Nationaux

SNMH-CGT

CFDT-CMN

La dialectique de l'éclipse et de l'amnésie peut-elle faire illusion ?

Ah ! Quel grand moment pour la communication institutionnelle que l'édito du *Monuments en ligne* du 29 juillet dernier signé par le président du CMN en plein cœur des vacances !

Après avoir dit combien les personnels du Centre des monuments nationaux étaient exceptionnels (ce qu'ils savaient déjà !) et combien le succès des manifestations en cours était la réussite de tous, Madame le président nous fait part de sa préoccupation qui rejoint celles « *des entreprises et organismes publics en terme de souffrance au travail* ».

Malheureusement, rappelons à Madame Lemesle qu'au CMN, la démarche ne s'inscrit en rien dans un dispositif préventif : **La souffrance au travail est une réalité pour de nombreux agents de cet établissement au siège comme dans les monuments... et les développements récents, le vécu de chacun et les très nombreux départs, s'il ne fallait prendre que quelques indicateurs, l'attestent.**

Plus loin, Isabelle Lemesle écrit : « *le comité de direction a d'ores et déjà décidé de poursuivre son objectif d'amélioration du mieux être au travail* ». Ainsi donc la direction n'aurait eu de cesse de travailler à l'amélioration du mieux-être au travail ? ! Mais comment ? Par quelles actions ? L'exercice de communication atteint immédiatement ses limites : communiquer sur du vide en évitant de parler du réel, du fond, du vécu !

Rappelons donc une nouvelle fois - comme l'a reconnu Isabelle Lemesle elle-même depuis février 2010 lors d'un CHS spécial -, qu'il y a souffrance au travail au CMN. Les organisations syndicales l'avaient indiqué depuis octobre 2008. Rappelons aussi qu'un rapport de la médecine de prévention reposant sur de très nombreux témoignages d'agents avaient dès décembre 2009 dressé constat et pointé en particulier des causes organisationnelles à cette **souffrance collective**. Lors de CHS s'étant déroulé en décembre 2009, les organisations syndicales avaient fait de nombreuses propositions visant à concourir à l'amélioration des conditions de travail des agents dont le recours à une inspection de l'IGAC toutes balayées d'un revers par Madame le président au profit d'actions nébuleuses décidées sans concertation, aux objectifs et méthodes non précisés. Il semble par ailleurs que, les actions choisies unilatéralement par Madame le président, ont été si peu bénéfiques que l'administration s'est bien gardé de communiquer à son sujet.

Qu'en est-il un an et demi plus tard ? Quel bilan ? Aucun. Quel constat les organisations syndicales peuvent-elles dresser ? La situation s'est dégradée au siège et plusieurs monuments sont désormais touchés.

Devant la situation dramatique et l'insistance continue des organisations syndicales, à la demande du directeur du cabinet du ministre de la culture, l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC) a conduit une mission sur la souffrance au travail au Centre des monuments nationaux. De nombreux agents du siège comme des monuments ont témoigné auprès des inspecteurs. A ce jour, nous n'avons pas encore eu connaissance du diagnostic et des préconisations envisagées. Secret de polichinelle ou évidence : le rapport serait accablant pour notre administration.

L'éditorial de Madame le président « oublie » cette inspection et ne la cite même pas. Madame Lemesle souhaite proposer aux organisations syndicales son propre « *audit socio-organisationnel* » qui, selon elle « *permettra de disposer d'un diagnostic professionnel objectif sur les conditions de travail et le fonctionnement de notre organisation...* ». N'étaient-ce point là les motivations de la mission confiée par le cabinet à l'IGAC dont l'intégrité, l'indépendance et le sérieux ne peuvent être contestés ? Pourquoi une telle précipitation, alors que depuis trois ans, dans chaque CTP, chaque CHS, chaque conseil d'administration, les organisations syndicales n'ont eu de cesse de tirer le signal d'alarme ?

Pour notre part, nous attendrons donc le rapport et les préconisations de l'inspection qui ne sauraient tarder car si au CTP Ministériel du 11 juillet dernier, Frédéric Mitterrand dans son propos liminaire a fait savoir que le rapport d'inspection ne serait pas rendu public, il s'est en revanche engagé auprès des organisations syndicales, à en faire une présentation orale.

C'est pourquoi, concernant la proposition d'audit d'Isabelle Lemesle, nous avons d'ores et déjà fait savoir au Ministère de la culture qu'il n'était pas question pour nous de cautionner un *enième* audit dont on pourra douter de l'impartialité puisqu'il serait commandé par une administration à la fois juge et partie et qui de plus ferait prendre le risque de parasiter, voir court-circuiter les conclusion du rapport de l'IGAC.

C'est dans le cadre des conclusions de ce rapport, que nous pourrons envisager ou pas de travailler avec la direction de l'établissement à la mise en œuvre des solutions qu'il aura préconisé pour l'amélioration des conditions de travail des agents.

En l'état, l'intersyndicale du Centre des Monuments Nationaux se refuse à toute participation à un nouvel audit.

Paris, le 25 août 2011